

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Bourgogne

Séance du 15 octobre 2024

Délibération n° 2024 – 15/10/2024 – 1

Demandes d'admission en non-valeur

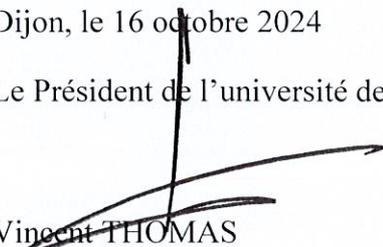
- VU le code de l'éducation
- VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 193
- VU les statuts de l'université de Bourgogne

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16 Membres présents : 19 Membres représentés : 7 Total : 26	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 26 Pour : 26 Contre : 0
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve les admissions en non-valeur pour un montant de 8 857,99 €.**

Dijon, le 16 octobre 2024

Le Président de l'université de Bourgogne,



Vincent THOMAS

P.J. : Demande admission en non-valeur

Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté,
Chancelière de l'université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Demande Admissions en non valeur - Conseil d'administration du 15 octobre 2024

Nombres de dossiers	Motif de l'Admission en non valeur	Montant
dossier	Remise gracieuse	
6 dossiers	Créances irrécouvrables	3 996,07 €
dossier	Effacement de dette	
Total	6 dossiers	3 996,07 €

Nature créances	Motif	montant
Trop perçu 2019	créance irrécouvrable	982,71
Trop perçu 2017	créance irrécouvrable	989,01
Trop perçu 2015	créance irrécouvrable	1167,08
Trop perçu 2017	créance irrécouvrable	499,14
Trop perçu 2018	créance irrécouvrable	296,74
Trop perçu 2019	créance irrécouvrable	61,39
6 dossiers	Créances irrécouvrables	3996,07
6 Dossiers	TOTAL GENERAL	3 996,07 €

02/10/2024

Le Directeur Général des Services


Alain HELLEU

L'Agent Comptable


Muriel LECULLIER

Demande Admissions en non valeur - Conseil d'administration du 15 octobre 2024

Nombres de dossiers	Motif de l'Admission en non valeur	Montant
dossier	Remise gracieuse	
11 dossiers	Créances irrécouvrables	4 861,92
dossier	Effacement de dette	
Total	11 dossiers	4 861,92

Nature créances	Motif	montant
Colloque	créance irrécouvrable	642,46
Frais de formation	créance irrécouvrable	168,00
Cheque sans provision	créance irrécouvrable	184,00
SUBVENTION	créance irrécouvrable	500,00
Abonnement OCIM	créance irrécouvrable	40,00
Frais de formation	créance irrécouvrable	275,00
Frais de formation	créance irrécouvrable	2 800,00
Frais de formation	créance irrécouvrable	32,00
Frais de formation	créance irrécouvrable	50,00
Frais de formation	créance irrécouvrable	150,00
Facture RAFF	créance irrécouvrable	20,46
11 dossiers	Créances irrécouvrables	4 861,92
11 Dossiers	TOTAL GENERAL	4 861,92

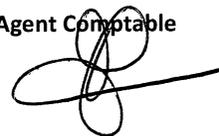
02/10/2024

Le Directeur Général des Services



Alain HELLEU

L'Agent Comptable



Muriel LECULLIER